




**CAHIER DES CHARGES
SAISON 2017-2018**

	 <p>PREMIÈRE LIGUE DE FUTSAL DU QUÉBEC GRAND MONTRÉAL</p>	 <p>PREMIÈRE LIGUE DE FUTSAL DU QUÉBEC CAPITALE NATIONALE</p>
Responsable de compétition	<p>Marc-André Lord 450-975-3355 poste 3166 ma.lord@federation-soccer.qc.ca</p>	
Coordonnateur	<p>Kyt Selaidopoulos plfq.gm@federation-soccer.qc.ca</p>	<p>Vincent Cournoyer plfq.cn@federation-soccer.qc.ca</p>
Lieu des matchs	<p><u>SportXpo (Sportsplexx)</u> 2890 Boulevard Dagenais O, Laval, QC H7P 1T1</p> <p>Nouveau terrain et nouvelle surface Futsal en 2017 !</p>	<p><u>Académie St-Louis</u> 1500, de la Rive Boisée Sud, Québec G2C 2B3</p>
Durée de la saison	<p>4 novembre 2017 au 7 avril 2018</p>	<p>4 novembre 2017 au 7 avril 2018 PLFQ Capitale Nationale débutera le 20 novembre</p>
Division	<p>Masculin et Féminin</p>	
Nombre de matchs	<p>MASCULIN : 18 FÉMININ : 12</p>	<p>MASCULIN : 15 FÉMININ : 12</p>
Coûts d'affiliation par équipe	<p>MASCULIN 2 435,31 \$ + 364,69 taxes Total = 2 880 \$ FÉMININ 1 669,93 \$ + 250,07 taxes Total = 1 920 \$</p>	<p>MASCULIN 2 087,41 \$ + 312,49 taxes Total = 2 400 \$ FÉMININ 1 669,93 \$ + 250,07 taxes Total = 1 920 \$</p>

	 <p>GRAND MONTRÉAL</p>	 <p>CAPITALE NATIONALE</p>
Horaire des matchs	<p>FÉMININ ET MASCULIN</p> <p>SAMEDI</p> <p>17h30 / 18h45</p>	<p>MASCULIN : LUNDI</p> <p>FÉMININ : MARDI</p> <p>20h / 21h / 22h</p>
	<p>DIMANCHE</p> <p>11h30 / 12h45 / 14h00 / 15h15 / 16h30 / 17h45 / 19h00</p>	
Bourses	<p>1^{er} au classement en saison régulière : 1000\$ 2^e au classement en saison régulière : 400\$</p>	
Réunion de compétition	<p>obligatoire mercredi 25 octobre 2017</p>	<p>obligatoire mercredi 15 novembre 2017</p>
Stage de recyclage des entraîneurs	<p>obligatoire 28 octobre 2017 @ SportXpo (Sportsplexx) 2890 Boulevard Dagenais O, Laval, QC H7P 1T1</p> <p>Si absent 200 \$ d'amende à payer avant le 1^e match</p>	<p>obligatoire 28 octobre 2017 @ SportXpo (Sportsplexx) 2890 Boulevard Dagenais O, Laval, QC H7P 1T1</p> <p>Si absent 200 \$ d'amende à payer avant le 1^e match</p>
Nombre d'équipes acceptées	<p>MASCULIN : 10 FÉMININ : 6</p>	<p>MASCULIN : 6 FÉMININ : 6</p>

Le lien pour la demande d'admission est à la fin de ce document.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LA DEMANDE : 29 SEPTEMBRE 2017

1. REMARQUES IMPORTANTES

Dans ce document, un **CLUB** désigne un organisme incorporé qui respecte les critères prévus aux règlements de la Fédération de Soccer du Québec (FSQ) et qui regroupe des équipes de différentes catégories, alors qu'un **REGROUPEMENT** désigne un groupe de joueurs affiliés et formés pour participer à la Première Ligue de Futsal du Québec (PLFQ) à titre d'entité indépendante de tout club.

Tous les clubs ou regroupements qui désirent participer au championnat de la PLFQ doivent lire attentivement le cahier des charges 2017-2018 et soumettre la «Demande d'admission».

2. GÉNÉRALITÉS

Le club ou regroupement s'engage à s'affilier à la FSQ (futsal) pour la saison 2017-2018 selon la réglementation en vigueur. [RÈGLEMENTS FUTSAL](#)

Un logo du club ou du regroupement doit obligatoirement être joint à la demande d'admission. Après le 29 septembre 2017, des frais (50\$) seront imputés pour toute demande. Le graphiste de la FSQ peut créer un logo au coût de 100\$.

Le nom de l'équipe d'un regroupement doit être approuvé par la PLFQ.

La PLFQ aura deux conférences provinciales :

- GRAND MONTRÉAL
- CAPITALE NATIONALE

Le coût d'affiliation inclut :

- La participation au stage de recyclage pour un entraîneur
- Thérapeute du sport à tous les matchs
- Arbitres formés Futsal
- Bourse pour le 1er et 2e au classement de la saison
- 15 matchs à 18 matchs
- Coupe du Québec Futsal
- Terrain respectant les standards FIFA
- Feuilles de match PLFQ
- Identification de joueurs potentiels pour l'Équipe du Québec et l'Équipe nationale

3. CALENDRIER

Il y aura une saison régulière sans séries d'après-saison.

Selon le nombre d'équipes acceptées, le nombre de matchs à jouer sera déterminé par la PLFQ, mais tiendra compte des exigences suivantes :

- Chaque équipe doit jouer au moins une fois contre toutes les autres équipes
- Chaque équipe doit jouer le même nombre de matchs contre chacune des autres équipes (si possible)

Temps de jeu : 2 demies de 25 minutes et 5 minutes de pause entre les demies.

Les équipes doivent arriver un minimum de 30 minutes avant chacun des matchs afin de faire la vérification des joueurs.

Le calendrier sera disponible au plus tard le 25 octobre 2017.

Retrait ou ajout d'équipe

- Le retrait d'un club ou regroupement après avoir été accepté par la FSQ (13 octobre 2017) entraîne une amende de **400\$**
- Le retrait d'un club ou regroupement après le 20 octobre 2017 entraîne une amende de **1000\$**

IMPORTANT: LE COÛT D'INSCRIPTION NE SERA PAS REMBOURSÉ À TOUTE ÉQUIPE QUI SE RETIRE APRÈS LE 20 OCTOBRE 2017

4. LES JOUEURS

- La liste doit inclure un minimum de 10 joueurs et un maximum de 25 joueurs
- La liste des joueurs peut être modifiée au plus tard le vendredi 5 janvier 2018 à 16h
- Tous les joueurs devront avoir 17 ans au plus tard le 31 décembre 2017
- Les joueurs non-affiliés à la FSQ pourront s'affilier.

Changement d'équipe

Un joueur peut demander une libération au cours de la saison. Si la demande signée par l'équipe qu'il quitte est acceptée par la ligue, il pourra s'affilier à une nouvelle équipe, avant le vendredi 5 janvier 2018.

Suspension

Toute personne qui a été suspendue, peu importe sa fonction, ne peut prendre part à un match sans avoir purgé sa suspension.

Les suspensions encourues en championnat et lors de la Coupe du Québec doivent être purgées dans leur compétition respective.

5. LES ENTRAÎNEURS

STAGE DE RECYCLAGE FUTSAL

- Tout club ou regroupement de la PLFQ doit avoir un entraîneur qui suit le stage de recyclage futsal (version 2017) défini par le secteur technique de la FSQ.
- Ce stage spécifique sera offert avant le début de la saison.

Un entraîneur ayant participé au stage, devra être présent à tous les matchs pendant la durée complète du match. Ainsi, **la PLFQ recommande fortement qu'un deuxième entraîneur soit certifié.**

Sanctions :

1^{ère} infraction : avertissement écrit #1

2^e infraction : avertissement écrit #2 + amende de 50\$

3^e infraction : avertissement écrit #3 + défaite par forfait + amende de 200\$

À noter qu'à partir de la saison 2018-2019, les équipes de la PLFQ devront avoir un entraîneur certifié futsal et ce dernier, ne peut être un joueur participant à la PLFQ.

6. COUPE DU QUÉBEC FUTSAL



Les équipes de la PLFQ devront participer obligatoirement à la Coupe du Québec de futsal qui aura lieu à Québec les 13 et 14 janvier 2018. Seules les ligues régionales reconnues par la Fédération pourront avoir un représentant lors de la Coupe du Québec futsal.

Afin qu'un joueur puisse participer à la Coupe du Québec Futsal avec une équipe, il doit avoir joué un minimum de trois matchs avec cette dernière durant la saison.

Il y aura une bourse de 1500\$ pour le vainqueur (masculin et féminin) et 500 \$ pour l'équipe finaliste de la Coupe du Québec Futsal.

7. CHAMPIONNAT PLFQ

L'équipe championne de la PLFQ (masculin et féminin) sera déterminée par une série de 2 matchs, le vainqueur est déterminé au total des buts.

1er au classement PLFQ Grand Montréal VS 1er au classement PLFQ Capitale Nationale
6-7 AVRIL 2018
À TROIS-RIVIÈRES

Afin qu'un joueur puisse participer au Championnat provincial PLFQ avec une équipe, il doit avoir joué un minimum de trois matchs avec cette dernière durant la saison.

**Le champion de la PLFQ (masculin seulement) participera au Championnat Canadien de Futsal et le vainqueur participera au Championnat CONCACAF Futsal de club.

8. UNIFORMES

Toutes les équipes devront avoir 2 uniformes de couleurs différentes à tous les matchs. L'équipe « visiteur » se verra attribuer une amende de 100\$ par match si elle se voit incapable de changer de maillot si nécessaire (l'arbitre du match jugera).

9. ÉCUSSENS

S'ils sont fournis par la FSQ, les équipes devront obligatoirement porter l'écusson de la PLFQ en vigueur sur le bras droit des maillots, sous l'épaule et retirer tout écusson antérieur.

10. BALLONS

La PLFQ utilisera des ballons futsal de SaviFoot.

Si une équipe désire acheter des ballons de match pour l'échauffement, veuillez visiter la boutique SaviFoot en ligne : <http://fsq.savifoot.com/>

11. RÉUNION PRÉ-SAISON

Il y aura une réunion pré-saison pour les responsables d'équipe durant laquelle le déroulement de la saison et les procédures seront expliqués. Les différentes composantes du futsal senior (PLFQ, Coupe du Québec Futsal, Équipes du Québec) et les différents enjeux (bourses, honneurs individuels) seront abordés. Le guide de la saison sera aussi remis. Il sera obligatoire d'être présent à cette réunion.

12. RESPECT DES PARTENAIRES DE LA PLFQ

La PLFQ s'associe avec différents partenaires et établit avec ces derniers des ententes et des programmes que les clubs ou équipes doivent respecter.

Les partenaires de la PLFQ en 2017-2018 sont : TSI Sports et SaviFoot.

Pour toute question relative à cette section, veuillez contacter :

Luis R. Galvez

lr.galvez@federation-soccer.qc.ca

450-975-3355 p.3620

13. COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA PLFQ

Procédure disciplinaire :

1. Selon le rapport de l'arbitre (qui sera fait lors de son homologation du match sur PTS), la PLFQ imposera ou non des matchs de suspension supplémentaires.
2. Ceci sera fait lors de l'homologation du match par la PLFQ ; l'équipe recevra alors un courriel automatique de PTS à cet effet.
3. L'équipe aura 48 heures pour contester la suspension supplémentaire dans PTS-ligue (une fois connecté, le lien pour contester se trouvera sous la section amendes).
4. Si aucune action n'est faite après 48 heures ou si l'équipe accepte la suspension supplémentaire, la suspension demeure.
5. Si la suspension est contestée, la PLFQ communiquera avec l'équipe.
6. Il y aura alors une audition téléphonique obligatoire avec le comité de discipline de la PLFQ, qui pourra maintenir, réduire ou annuler la suspension.
7. En cas d'absence ou de non disponibilité, la suspension sera maintenue jusqu'au prochain comité.
8. La PLFQ communiquera la décision à l'équipe et cette décision sera finale et sans appel.

14. COMPÉTITIONS EXTRA-PROVINCIALES et COUPE DU QUÉBEC de FUTSAL

Toute équipe qui refuse de participer à une compétition extra-provinciale ou à la coupe du Québec de futsal se verra retirer toute bourse et toute aide financière.

La FSQ traitera tout cas d'équipe ou d'un de ses membres dont le comportement est antisportif lors d'une compétition extra-provinciale. Ce dernier pourra sanctionner le club (amende, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années), le regroupement (retrait de toute bourse de championnat ou toute aide financière, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années) et/ou un ou plusieurs membres de l'équipe fautive (amende, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années, suspension).

15. ÉQUIPE DU QUÉBEC



1^e regroupement par conférence le samedi 9 décembre @ Montréal et @ Québec

2^e regroupement le samedi 20 janvier @ Montréal 25 joueurs et 20 joueuses


3^e regroupement le 17 février @ Québec 20 joueurs et 18 joueuses

4^e regroupement le 17 mars @ Montréal 12 joueurs et 12 joueuses

5^e regroupement le 23, 24 et 25 mars (compétition à confirmer aux USA)

16. LES DATES IMPORTANTES À RETENIR :

29 SEPTEMBRE 2017	Date limite pour soumettre une demande d'admission
6 OCTOBRE 2017	Date limite pour soumettre le coût d'affiliation (chèque à l'ordre de FSQ)
13 OCTOBRE 2017	Réponse de la FSQ (<u>Accepté en PLFQ</u> , <u>Recommandé à une ligue régionale</u> , <u>Refusé</u>)
25 OCTOBRE 2017	Publication du calendrier PLFQ

	 <p>GRAND MONTRÉAL</p>	 <p>CAPITALE NATIONALE</p>
<p>Procédure d'admission</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) REMPLIR ET SOUMETTRE LE FORMULAIRE EN LIGNE <u>AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2017</u> 2) ENVOYER OU DÉPOSER UNE COPIE DE LA DEMANDE AVEC LE PAIEMENT <u>AVANT LE 7 OCTOBRE 2017</u> <p>***SI LE PAIEMENT N'EST PAS REÇU AVANT LE 6 OCTOBRE 2017, LA DEMANDE D'ADMISSION SERA AUTOMATIQUEMENT REFUSÉE ***</p> <p>Le chèque doit être postdaté au <u>1^{er} novembre 2017</u> et doit être fait à l'ordre de la <u>FSQ</u></p> <p>PLFQ 2017-2018 955, AVE BOIS-DE-BOULOGNE, BUREAU 210 LAVAL QC H7N 4G1</p> <ol style="list-style-type: none"> 3) RECEVOIR LA CONFIRMATION DE LA FSQ <u>AVANT LE 13 OCTOBRE 2017</u> Accepté en PLFQ / Recommandé à une Ligue régionale / Refusé * <p>*Les chèques des équipes refusées seront renvoyés par la poste avec une note explicative.</p>	
<p>DEMANDE D'ADMISSION</p>	<p><u>FORMULAIRE GRAND MONTRÉAL</u></p>	<p><u>FORMULAIRE CAPITALE NATIONALE</u></p>